



OBSERVATOIRE FÉMINISTE
DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

RAPPORT D'ACTIVITES

2021

Mail : ofvffinfo@gmail.com

<https://www.facebook.com/ofvffinfo/>

site web: www.ofvff.be

1. Introduction

L'année 2021 n'a pas épargné les femmes ni les associations féministes. Les mesures sanitaires imposées par la pandémie de Covid ont exacerbé les violences.

Le travail de réseau du secteur non marchand n'avait pas encore pu reprendre son essor habituel.

En plus, le secteur non-marchand qui fournit des services directement ou indirectement à des personnes bénéficiaires afin qu'elles soient en meilleure santé, mieux informées et formées, plus compétentes, afin qu'elles aient une meilleure vie professionnelle et sociale, qu'elles participent davantage et mieux à la vie démocratique et aux débats de société à ce que notre société soit plus juste, plus solidaire, plus égalitaire, continue à devoir faire face à une logique de subventionnement qui fait que nous devenons rivales entre nous pour des projets ponctuels et non pérennes. Et qui nous oblige à continuer à travailler comme bénévoles.

2021 a donc de nouveau été une année passée à jongler comme un funambule pour trouver un équilibre entre notre travail habituel, notre militantisme, nos responsabilités familiales, la vigilance de l'actualité concernant l'utilisation du Syndrome d'Aliénation Parentale, le projet de réforme du Code pénal sexuel, les violences gynécologiques, et la visibilisation des situations spécifiques, la sensibilisation, des recherches pour alimenter nos plaidoyers, la recherche de subsides et les moments de temps libres.....

Malgré cela, l'OFVFF a survécu, et nous allons vous le prouver au travers de ce rapport d'activité.

2. Présentation de l'OFVFF

Une recherche réalisée par le CFFB (Conseil des Femmes Francophones Belges) en 2017, concernant les violences faites aux femmes en situation de handicap a mis en lumière l'urgence de rendre visible le continuum des violences basées sur le genre ainsi que le rôle des institutions dans le manque de visibilité des violences et l'exclusion de certaines victimes de violences basées sur le genre.

Des membres du comité d'accompagnement ont pris conscience du fractionnement des interventions auprès des femmes victimes de violences et d'un manque de données concernant ce continuum. Ainsi, l'OFVFF a été créé en 2018. Pour l'Observatoire, l'exploration du continuum des violences basées sur le genre doit tenir compte d'un maximum de paramètres afin de devenir une base qui permette aux différent.es actrices et acteurs de terrain de faire des liens et d'agir de façon coordonnée pour plus d'efficacité et de cohérence.

Cet engagement cherche à **visibiliser les zones grises des violences qui marginalisent et discriminent encore plus certaines femmes**. L'Observatoire a comme objectif de pointer les mécanismes de violences à partir des mécanismes de préjugés et discriminations jusqu'aux

persécutions dans les différentes étapes de la vie des femmes et de les mettre en regard avec les mises en place de réponses.

L'association s'appuie sur les textes internationaux tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et de la Convention d'Istanbul. Elle ne remplace aucune initiative gouvernementale et non gouvernementale. Elle cherche à **proposer une vigilance collaborative des différentes instances en élaborant conjointement des partenariats qui renforce le rôle de chacune et permet de dépister les disfonctionnements pour mieux renforcer les droits des femmes.**

Notre Conseil d'Administration, composé de quelques bénévoles ; travailleur.e.s de terrain ou faisant du plaidoyer ou tout 'simplement' sensibilisé.e et engagé.e dans le domaine de la VFF, se sont positionné.e.s en 2019 pour se réclamer **féministe** également.

En bref, L'OFVFF a pour but :

1. la promotion des réseaux en lien avec la lutte contre la violence faite aux femmes, la création de relations entre militantes et militants, le renforcement de la solidarité entre les femmes ;
2. le développement des connaissances relatives aux violences basées sur le genre, dans le domaine entre autres de la psycho-traumatologie, de la neuropsychologie et de l'épigénétique ;
3. l'étude des facteurs environnementaux tels que les conditions socio-économiques et les politiques mises en place par les institutions ou les croyances culturelles ;
4. la recherche-action, la récolte et l'analyse d'informations et de données de terrain et leur diffusion ;
5. le soutien au plaidoyer concernant les violences faites aux femmes ; l'identification des lois et règlements problématiques ;
6. le recensement des réponses existantes et l'identification des manques.
7. l'identification des bonnes pratiques et des acteurs-clés de la lutte contre la violence faite aux femmes, et la promotion de leurs outils, via des groupes de parole, au sein des écoles ou des différentes institutions d'enseignement, ou dans tout autre lieu opportun.

Cette liste est non exhaustive

3. Réunions du OA

En 2021, l'Organe d'administration (OA) s'est réuni 5 fois (13.2, 24.3, 16.5, 28.6 et le 12.12).

Composition OA :

Mme Viviane Teitelbaum (présidente)

Mme Marie Denis (vice-présidente)

Mme Pascale Maquestiau

Mme Katinka in 't Zandt (secrétaire)

Mr Toni Abbate (trésorier)

Mme Maité Lønne

Lors de nos réunions nous avons travaillé sur la recherche de subsides, nos projets, nos actions et notre plaidoyer.

Les statuts ont été adaptés à la nouvelle législation et déposés au Moniteur en aout.

Il y a eu le lancement de notre site en novembre.



Une Assemblée générale a été organisé le 17 aout, en visioconférence

4. Activités en 2020

4.1 ACTIONS, INTERVENTIONS, MOBILISATIONS

1. Nous nous étions constituées **partie civile** en 2019 dans le cadre de la **procédure pénale diligentée contre un médecin à Bruxelles** pour des faits de viol et d'attentat à la pudeur dont Madame E. également partie civile, a été victime. . Pour que notre action soit reconnue comme recevable par le Tribunal, il y avait lieu de démontrer que nous poursuivions un intérêt collectif.

Suite à cela, c'est avec émotion que nous partageons ce Communiqué de presse suite à notre action comme partie civile dans le procès de Tatiana : une magnifique victoire pour elle et à travers elle pour toutes les femmes!

Communiqué de presse du 25.2.2021

*« Aujourd'hui la honte a changé de camp, la parole des femmes a été entendue »
déclare l'asbl Observatoire féministe des violences faites aux femmes (OFVFF) à
l'occasion du procès qui s'est tenu devant le Tribunal correctionnel de Bruxelles.*

*L'association s'est constituée partie civile aux côtés de Tatiana dont le gynécologue a
été condamné du chef de viol et d'attentat à la pudeur.*

*Comme l'expose l'avocate de l'ASBL, Me Drita Dushaj, spécialiste des droits humains,
l'OFVFF a pour la première fois défendu un intérêt collectif, distinct de l'action strictement
personnelle de Tatiana, victime directe, et de l'intérêt général défendu par le ministère public.*

*C'est la première fois qu'une nouvelle loi qui permet de faire valoir un intérêt collectif
est appliquée dans le cadre d'un procès pénal.*

*En effet, expose Me Dushaj, « les faits de viol ou d'attentat à la pudeur, qui ont été
établis, ont non seulement causé un préjudice personnel à la victime directe du médecin, mais
également aux droits fondamentaux de toutes les femmes que l'association s'est donnée pour
objet social de défendre. En d'autres mots encore, toutes les femmes sont préjudiciées quand
un gynécologue commet des faits tels que ceux qui sont reprochés au prévenu ».*

*VIVIANE TEITELBAUM, présidente de l'association OFVFF rappelle « qu'en Belgique
neuf victimes sur dix de viols n'osent pas porter plainte ou demander de l'aide, pour différentes
raisons : parce que le violeur est un proche, un collègue ou une personne qui a autorité sur
elles ; parce que la victime a peur de ne pas être entendue, d'être traitée de menteuse comme
dans cette affaire-ci, d'affronter seule la justice, de subir des repréailles ou d'être rejetée
deson milieu familial ou social ; parce que, injustice supplémentaire, c'est sur elle que retombe
la honte ».*

*Chaque année, trop de violeurs restent impunis. Face à cette situation intolérable,
l'Observatoire Féministe des Violences Faites aux Femmes s'est portée partie civile aux côtés
de Tatiana pour l'aider et aider les victimes à être entendues dans la dignité, et démontrer que
les droits fondamentaux de toute personne doivent être respectés, surtout au moment où les
plus vulnérables, réduites au silence, en ont le plus besoin.*

*Le médecin, et certainement le gynécologue dans sa relation avec ses patientes se doit
d'être à tout moment irréprochable. Son intervention ne peut se fonder que sur une relation de
totale confiance qui seule permet à une femme de le faire entrer dans son univers, son
intimité, sa sexualité. Ce qui est exigé du praticien est une démarche empreinte de
déontologie, de conscience professionnelle, d'autant qu'il rencontre ses patientes dans un état
de totale dépendance, dévêtues au propre comme au figuré, vulnérables, couchées devant un
homme à qui elles ont confié leur histoire, souvent à des moments cruciaux de leur vie.*

Une situation inadmissible, aggravée par l'indifférence de l'Ordre des Médecins.

*Nous sommes en 2021. Alors que la Belgique a ratifié la Convention d'Istanbul sur la
violence faite aux femmes, on ne peut accepter l'impunité de ces actes. « Le viol est un acte de
domination, d'affirmation, de pouvoir et de contrôle. Le responsable, c'est l'agresseur. Si
l'agresseur est le médecin, c'est inqualifiable » explique la présidente de l'OFVFF.*

À l'époque de #MeToo, #TimesUp, #NiUnaMenos, #BalanceTonPorc, et d'autres mouvements en ligne, les victimes de violences s'expriment haut et fort, comme jamais elles ne l'ont fait auparavant.

« Aujourd'hui la parole de Tatiana, et à travers elle, la parole des femmes, a été entendue. Aujourd'hui, nous avons assisté à une première judiciaire, car il n'y a encore aucune jurisprudence connue fondée sur l'article 17, alinéa 2, nouveau, du Code judiciaire qui défend l'intérêt collectif. Aujourd'hui la honte a changé de camp », conclut Viviane Teitelbaum.

Voici le lien vers l'article de Annick Hovine dans La Libre Belgique :

<https://www.lalibre.be/belgique/judiciaire/2021/02/25/4-ans-de-prison-ferme-pour-le-gynecologue-qui-a-viole-une-patiente-la-honte-a-change-de-camp-IXYOI4VAXRAVRGCPQIQC6YGWU/>.

Malheureusement, le gynéco a fait appel, ce qui nous a obligé à réagir. A suivre en 2022.

2. Chaque année, **le 25 avril** est l'occasion pour les groupes de père séparé de mettre en avant ledit syndrome d'aliénation parentale (SAP). Marie Denis a rédigé avec deux autres cette **carte blanche collective: Pour en finir avec le SAP**

Pour en finir avec le syndrome d'aliénation parentale - rtbf.be

Nous, intervenant.es de terrain et associations de lutte contre les violences conjugales et post-séparation, constatons qu'en cas d'inceste, de violence conjugale ou post-séparation, les comportements du parent protecteur (souvent la mère) sont perçus comme étant aliénants, c'est-à-dire comme étant des comportements qui visent à instrumentaliser l'enfant.

Il est également constaté que les intervenant.es reprenant le discours autour de l'aliénation parentale ne vont jamais parler de violence conjugale mais de "conflit de séparation", ce qui a comme conséquences de banaliser, minimiser voire invisibiliser les violences (.....).

(...) Par cette carte blanche, nous, intervenant.es de terrain et associations de lutte contre les violences conjugales et post-séparation, souhaitons insister sur la gravité des dites violences encore trop souvent banalisées. Pourtant, les conséquences psychotraumatiques qui en découlent, rendent les victimes sévèrement dissociées et vulnérables. Les enfants qui y sont exposé-es développent dans 60% des cas, un état de stress post-traumatique.

Les agresseurs doivent être responsabilisés et non "pathologisés". Nous dénonçons également l'utilisation des théories anti-victimaires (telles que ledit SAP) par la justice et la sphère psychosociale. Ces discours empêchent la protection des victimes et ont des conséquences graves pour notre société.

Au regard de ce que nous venons d'exposer, nous souhaitons informer l'opinion publique de ce qui se passe actuellement au sein de nos institutions. Les violences conjugales et post-séparation sont encore mal identifiées et mal comprises par nos institutions, il s'agit de sujets délicats qui demandent d'être traités avec une extrême précaution. Les acquis dans ce domaine ne sont jamais définitifs et les médias ont un rôle fondamental à jouer, c'est pourquoi nous appelons à la vigilance envers certains discours.

**Marie Denis et Fatma Karali pour le Collectif les mères veilleuses,
avec la contribution de Miriam Ben Jattou, Femmes de droit et droit des Femmes*



3. Le 8.6 un webinaire a été organisé sur les « **Violences conjugales et post séparation: 10 ans après la signature de la Convention d'Istanbul, quels sont les enjeux?** » avec Marie Denis, Gwénola Sueur et Pierre-Guillaume Prigent. Le webinaire a du être annulé par un problème d'intervenante.
4. 31.8 L'Ofvff a cosigné cette carte blanche en solidarité avec les femmes afghanes.

Femmes et filles d'Afghanistan, nous ne nous taisons pas !



5. 4.9 : Soutien et collaboration avec l'association "Des Mères Veilleuses"

"Des Mères Veilleuses" a été créée le 1er juillet 2021. Une association qui défend les droits des mères monoparentales et qui leur apporte un soutien social. L'OFVFF via Marie Denis collaborent avec le SAP.

6. 4.10 Signature de la lettre **Carte blanche | Réforme du code pénal** : un chèque en blanc pour les agresseurs ?

7. Le 26.11 l'OFVFF a participé au débat sur la **Marchandisation du corps des femmes | Questions d'argent : qui est complice ?** organisé par Le Monde selon les femmes.

Intervenant·e-s : Viviane Teitelbaum, présidente de l'Observatoire féministe des violences faites aux femmes, Gertraud Langwiesner, responsable à Vie Féminine Centre Hainaut et Mireia Crespo, directrice d'Isala. L'atelier était animé par Katinka in 't Zandt

Marchandisation du corps des femmes : défense féministe

5 jours pour déconstruire les mythes autour des violences sexuelles

Vendredi 26 novembre | Questions d'argent : qui est complice ?

Projection du film « El Proxenetà » de la réalisatrice Mabel Lozano, en collaboration avec Elles Tournent Dames Draaien, en en présence d'expertes, de chercheuses et actrices de terrain.



Le 28.11 nous avons marché avec Mirabal dans la marche STOP aux violences faites aux femmes.

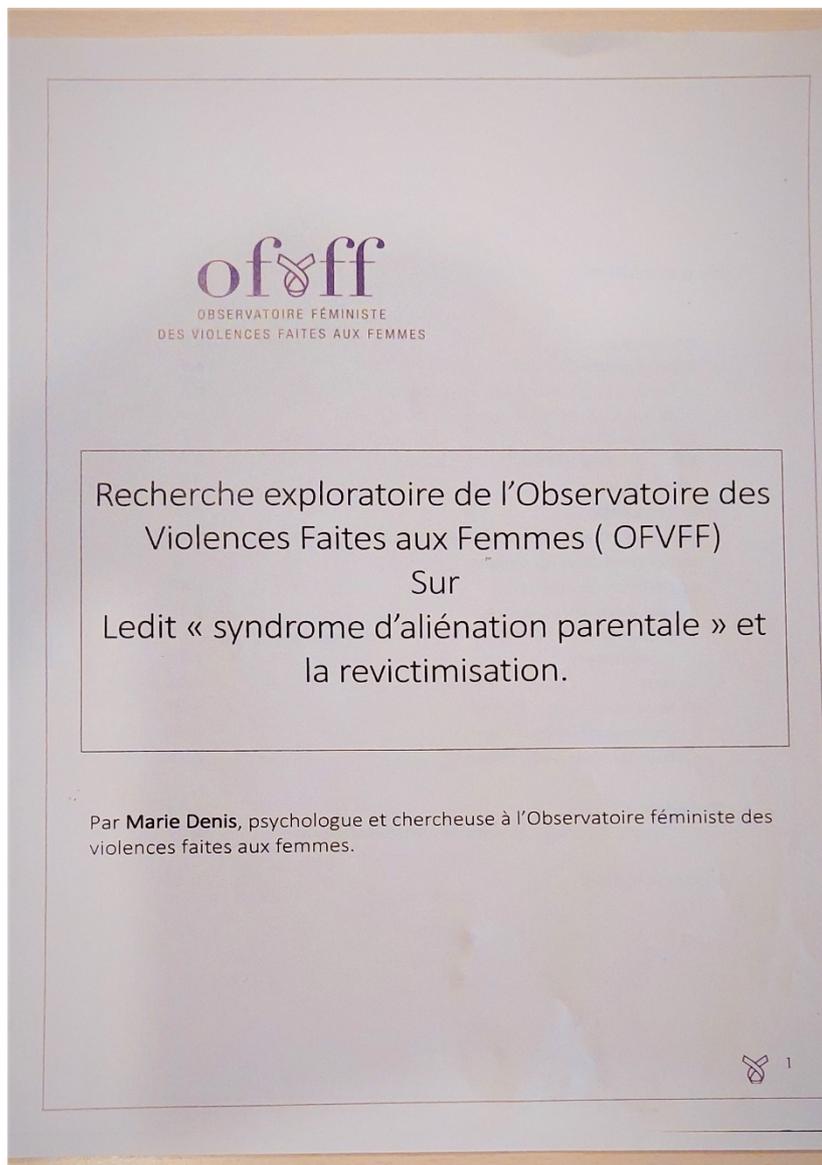


4.2 Plaidoyer :

vigilance continue concernant le SAP et le projet de réforme de code pénal Sexuel, notamment par rapport à **la traite des êtres humaines, la prostitution**

4.3 Recherche :

En novembre, Marie Denis a présenté la recherche qu'elle a fait dans le cadre d'un appel à projet de la FWB : Etude relative à l'impact psycho-traumatique des violences post-séparation sur les femmes et les enfants et l'utilisation du syndrome d'aliénation parentale.



Nos conclusions mettent en avant différents éléments :

- 1) Une incapacité à identifier les comportements de violence.

Cette incapacité à identifier les violences se retrouvent dans les jugements, les rapports d'expertise analysés et les témoignages qui mettent en avant une défaillance importante de la part de la police ainsi que des magistrats en charge d'évaluer les plaintes pour violence. Tout se passe comme si en contexte de (post) séparation, les magistrats partaient du principe qu'il y a un risque élevé de fausses accusations ou qu'ils sont face à un conflit.

- 2) Le fait de considérer qu'il doit exister un couple « parental » après la séparation

Ce concept de couple « parental » pousse à prescrire des thérapies au nom de l'intérêt de l'enfant et à scinder conjugalité de parentalité. Cependant, cette conception nous apparaît comme étant une conséquence du discours prônant l'égalité parentale ou encore du discours qui prône qu'un enfant a besoin de ses deux parents pour grandir « normalement » et ce même si le parent est violent ou toxique.

Ces discours sont issus des groupes de père séparés, identifiés dans de nombreuses études comme étant antiféministes . Pourtant, il nous paraît important de mentionner que dans 40% des cas, l'homme violent avec la mère le sera aussi avec l'enfant et que l'intérêt supérieur de l'enfant réside avant tout dans la construction d'un lien d'attachement sécurisé avec au moins une figure parentale principale et protectrice et non le maintien d'un « couple parental » qui permettra sans aucun doute le maintien d'un contrôle coercitif de la part de l'agresseur sur la victime ainsi que d'une ambivalence chez la victime ce qui ralentira ou anéantira toute possibilité de thérapie sur les traumatismes en lien avec les violences. En effet, la victime s'autorisera difficilement à parler de ses traumatismes si elle est toujours ambivalente et sous emprise.

- 3) Une reviviscence lors du dépôt de plainte et dans les tribunaux

Une revictimisation importante des mères se déroule lors des passages devant le tribunal de la famille durant lesquels soit les violences sont niées/ banalisées et mises sur un pied d'égalité avec les conséquences d'un supposé « SAP », soit les femmes revivent les scènes traumatiques du passé car elles sont de nouveau en contact avec les stratégies de l'agresseur. En effet, l'agresseur reproduit les comportements de contrôle déjà mis en place durant la relation lorsqu'il est face à une instance judiciaire ce qui a comme impact de recréer un traumatisme.

- 4) La présence de stéréotypes bien ancrés au sein du système de justice et des SAJ/SPJ

Les mères ne sont pas crues. On banalise les violences qu'elles subissent tout en les accusant de vouloir se venger ou de transmettre leurs angoisses à leur enfant.

- 5) Une pathologisation des mères

- 6) Une confusion des rôles magistrat – psychologue

En effet, nous ne pouvons que déplorer le fait que des magistrats s'octroient le droit de poser ou réfuter des diagnostics.

Tous ces éléments contribuent à accentuer les conséquences psycho-traumatiques des violences chez les mères. Cette revictimisation ralentit, voir anéantit le processus thérapeutique dont ces femmes ont tant besoin. De plus, elles et leurs enfants manquent de protection et sont mises en danger.

4.4 Réseaux sociaux :

présence sur Facebook et Twitter

4.5 Recherche des subsides :

Nous avons répondu à plusieurs appels d'offre et décroché un budget afin de réaliser la recherche présentée dans la section précédente.

5 Projets pour 2022 :

- Sensibilisation à travers d'une projection de film sur les survivantes de la prostitution
- Suivi d'appel d'affaire contre le médecin
- Partenariat avec 'les mères veilleuses' pour l'organisation d'un webinar
- Diffusion de la recherche exploratoire